

Marseille, le

21 NOV. 2023

**Le Vice-Président Délégué**  
**Mobilités Durables, Infrastructures et Voirie**



Monsieur Robert DAGORNE  
Maire d'Eguilles  
Hôtel de Ville  
Place Gabriel Payeur  
13510 EGUILLES

DOSSIER SUIVI PAR :

Loïc TRELLU / 0126  
DGD MOBILITES DURABLES INFRASTRUCTURES ET VOIRIE  
T : 04 42 91 49 10  
loic.trellu@ampmetropole.fr  
Nos réf : DGDMDIV/2023-10-104236  
Vos réf : RD SMM\_2023\_188

**Objet : Dysfonctionnement lignes régulières et scolaires**

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu appeler l'attention de Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, par courrier du 25 septembre 2023, concernant les perturbations des lignes scolaires de votre commune.

A l'instar d'autres secteurs d'activité, les transports en commun souffrent depuis septembre 2021 de difficultés structurelles de recrutement qui impactent le climat social des exploitants de transport.

Le Val de Durance/Trévaresse/Chaîne d'Eguilles est l'un des secteurs de la Métropole où la pénurie de conducteurs est la plus marquée. En réponse à cette situation, un Plan de Transport Adapté a été remis en place cet été. Ce PTA est réactualisé quotidiennement en fonction des effectifs disponibles (en essayant de prendre en compte les défections inopinées de conducteurs lors des prises de service).

Ces adaptations d'offre intègrent aussi, depuis le 04 septembre 2023, les effets de la grève qui ont impacté votre commune les 4, 5, 12 et 13 septembre 2023. Il n'est cependant pas possible d'anticiper le blocage d'un dépôt ou la dégradation de véhicules par les grévistes.

Les perturbations prévisibles sont communiquées aux familles dès que les agents de la Métropole en ont connaissance avec des mises en ligne en temps réel sur le site lepilote.com. Vos administrés ont la possibilité de s'inscrire au service d'alertes perturbations SMS/mail.

Dans ce contexte, j'ai souhaité que la priorité soit accordée aux transports scolaires sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Toutefois, face à ces nombreux dysfonctionnements le prestataire de ces services a été mis en demeure de communiquer à la Métropole un plan d'action pour améliorer rapidement la qualité de service des dessertes scolaires.

Ce dernier a remis son plan d'action le 03 octobre 2023 à la Métropole, il tient compte de l'amélioration des circuits scolaires qui dessert votre commune.

J'ai également demandé à ce que les défauts de services soient systématiquement sanctionnés par l'application de pénalités.

Je tiens à vous assurer que les équipes de la Métropole Mobilité et l'opérateur de transport sont fortement mobilisés pour que ces incidents d'exploitation soient les plus limitées possibles.

Je vous assure, à nouveau, de mon engagement auprès de l'ensemble des communes de la Métropole et de leurs administrés.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Henri PONS

